

Compte-tours Réduction des émissions de CO2



Les 28 Etats membres de l'Union Européenne ont convenu, récemment, de réduire les émissions de CO2 de plus d'un tiers d'ici à 2030, lors des négociations à venir avec le Parlement sur cette nouvelle législation. Ils défendront une baisse de 30% des émissions de CO2 des camions et bus neufs d'ici 2030. Pour autant, les négociateurs de la Conférence mondiale sur le climat (COP24) à Katowice n'ont réussi à s'accorder que sur des objectifs à minima.

En effet, les pays membres de l'UE se sont mis d'accord pour des objectifs contraignants de réduction de ces rejets polluants pour les nouveaux véhicules lourds de 30% d'ici 2030, en ligne avec la proposition initiale de la Commission européenne, et une cible intermédiaire de 15% en 2025, a annoncé jeudi la présidence autrichienne de l'UE. Réunis pour un conseil des ministres de l'Environnement à Bruxelles, ils soutiennent également une clause de révision en 2022 qui prévoit la possibilité d'introduire de nouveaux objectifs pour 2035 et 2040.

« Le programme permettra d'économiser environ 54 millions de tonnes de CO2 entre 2020 et 2030. Cela correspond aux émissions annuelles totales de CO2 de la Suède », a souligné sur Twitter la ministre autrichienne de l'Environnement, Elisabeth Köstinger.

Les négociations vont pouvoir commencer, en début d'année prochaine, pour trouver un compromis avec le Parlement européen, qui s'affiche plus ambitieux.

Mi-novembre, les eurodéputés s'étaient prononcés à une courte majorité pour défendre des objectifs de réduction de 20% d'ici 2025 et de 35% d'ici 2030. C'est la première fois que l'UE se dotera de limites pour les émissions de CO2 des camions. Selon les données du Parlement européen, les poids lourds ont été responsables en 2016 de 27% des émissions de CO2 du transport routier et de presque 5% de l'ensemble des émissions de gaz à effet de serre de l'Union européenne.